



Écocentre de la MRC de Joliette

Les écocentres reçoivent des matières qui ne font pas partie de la collecte des matières recyclables, soit parce qu'elles sont trop volumineuses ou encore parce qu'elles risquent de contaminer les matières de la collecte sélective. Les apporter à l'écocentre, c'est se permettre de les valoriser ou d'en disposer de façon sécuritaire pour l'environnement.

Horaire d'été (Fermé les jours fériés)

1^{er} avril au 31 octobre
Lundi au samedi - 9 h à 16 h 30

Horaire d'hiver (Fermé les jours fériés)

1^{er} novembre au 31 mars
Vendredi et samedi - 9 h à 16 h 30

Coordonnées

1481, rue Raoul-Charette Téléphone : 450 759-9007
Joliette (Québec) J6E 8S5 Télécopieur : 450 759-5369

Preuve de résidence requise

Un permis de conduire, un compte de taxes municipales ou scolaires de l'année en cours ou encore un bail locatif sont acceptés.

Types de véhicules

Les entrepreneurs en construction, les commerces et les industries, de même que les camions 6, 10 et 12 roues et les tracteurs de ferme sont REFUSÉS.
Seules les camionnettes, automobiles avec ou sans remorque et les fourgonnettes sont acceptées selon les limites permises.

Limite d'utilisation

Le citoyen doit **trier obligatoirement** les matières dans les conteneurs appropriés, sinon des frais seront exigés.

1. Par visite, le citoyen ne doit pas déposer plus de 2 verges cubes (1,5 mètres cubes) ex. : remorque 5' X 5' X 2'
2. Le nombre de visite permise, par adresse ou unité d'occupation est limité à **quatre (4) par année**.
3. Les volumes et visites excédentaires seront chargés aux citoyens au taux de **67 \$ / t.m.** (minimum 1 t.m.) plus taxes et redevances gouvernementales
4. Ces limites ne sont pas applicables aux résidus domestiques dangereux (RDD)

Matières acceptées

- Bois, branches et copeaux
- Arbres de Noël naturels
- Terre non contaminée, incluant le sable
- Métal, fer, aluminium, cuivre et autres métaux
- Matériaux de construction et de démolition
- Pneus usés d'auto (sans les jantes)
- Électroménagers (incluant les petits appareils électriques)
- Appareils électroniques et informatiques
- Meubles en bois
- Vélos et pièces de vélo
- Pièces de béton, roches, asphalte et briques
- Résidus domestiques dangereux (RDD)

Matières refusées

- Déchets ou résidus dangereux résultant d'activités commerciales, industrielles, institutionnelles et agricoles
- Sacs de déchets de table
- Terre et sables contaminés
- Matières explosives : explosifs, armes, dynamite, fusées, balles de fusil, grenades, etc.
- Déchets médicaux et cadavres d'animaux
- Déchets radioactifs
- BPC et/ou déchets contenant des BPC